

■ DONGES

CONSULTATION. Carboloire aux Six Croix : l'ADZRP s'inquiète

Initialement prévue en avril, la consultation publique concernant la demande présentée par la société Carboloire en vue d'exploiter une unité de production de carbonate de calcium à Donges, ZA des Six-Croix, se déroule finalement du 1^{er} au 29 septembre.

Actuellement implantée sur le terminal agroalimentaire de Montoir-de-Bretagne et enclavée dans le PPRT, la société déménagerait à Donges. Une demande qui inquiète l'Association dongeoise des zones à risque et du PPRT (ADZRP) qui exprime ses craintes sur les conséquences que cela pourrait générer.

L'association y voit tout d'abord une nouvelle source de pollution comme l'indique sa présidente Marie-Aline Le Cler. « Le carbonate de calcium en tant que tel n'est pas polluant. Ce qui l'est, ce sont les retombées de poussières. On veut encore à Donges nous ajouter de la pollution à la pollution ».

Marie-Aline Le Cler y voit un risque supplémentaire en raison de la demande de dérogation que l'entreprise a déjà émise en demandant de doubler la valeur actuelle d'empoussièrement admise. « Dès lors que l'on déroge aux normes, on porte atteinte à la sécurité



■ UTILE

Pendant la durée de la consultation, le public peut prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre de consultation ouvert à cet effet à la mairie de Donges, aux jours et heures d'ouverture.

À l'issue de la consultation publique, le conseil municipal de Donges aura à émettre un avis sur ce dossier.

Carboloire veut déménager à Donges pour y installer son usine de carbonate de calcium

CONSEIL MUNICIPAL :

24 septembre 2020.

Ouvert au public, dans le respect des normes sanitaires, ce conseil municipal avait à son ordre du jour un sujet intéressant l'ensemble de la population dongeoise : le projet de déménagement à Donges de l'usine Carboloire, unité de production de carbonate de calcium actuellement installée à Montoir de Bretagne.

Une consultation ouverte au public du 1^{er} au 29 septembre permettait aux habitants d'exprimer leur avis.

Si l'ADZRP ne met pas en cause le carbonate de calcium en tant que produit, elle s'indigne des demandes de dérogations formulées par l'industriel : installations trop coûteuses pour respecter les caractéristiques constructives d'un atelier soumis au risque d'incendie, demande d'autorisation d'un rejet de poussières deux fois supérieur à la norme d'empoussièrement fort.

Ainsi, ils ajoutent des nuisances aux nuisances : de fines poussières qui ne manqueront pas d'altérer davantage la qualité de l'air. En octobre 2015, le maire de la commune avait pris l'engagement de ne pas laisser s'installer d'industries polluantes sur cette zone.

Préalablement à la réunion de l'assemblée communale, l'ADZRP avait adressé deux courriers argumentés à chaque conseiller municipal. Mais aucun échange n'a été possible entre les élu(e)s. Vraiment regrettable !

Les 7 conseillers de l'opposition ont voté contre le projet, les 22 autres l'ont approuvé.

Il reste à connaître maintenant la décision que prendra le Préfet de Loire Atlantique suite à la consultation du public.

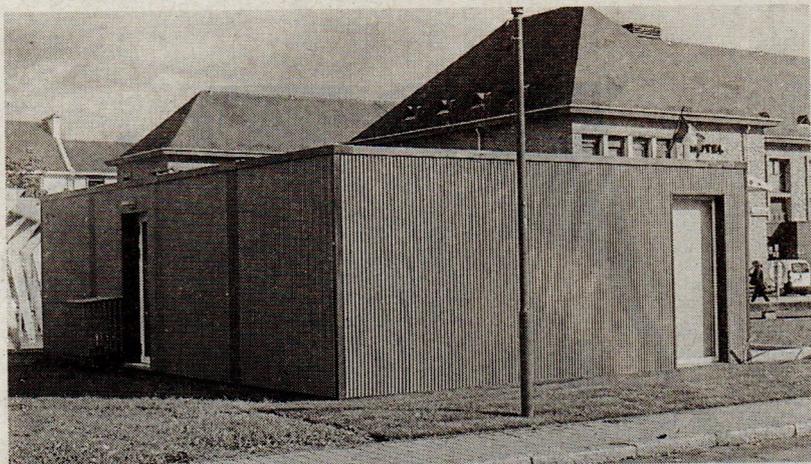
A NOTER

La majorité municipale de Montoir de Bretagne a donné un avis défavorable à la demande de dérogation relative au seuil d'émission de poussières

CM du 2 octobre 2020

DES HABITANTS QUI S'INTERROGENT SUR LA PERTINENCE D'UN POINT PUB TOTAL SUR L'ESPACE PUBLIC DEVANT LA MAIRIE ?

Bâtiment Total et nouvelle mise en demeure



L'association des zones à risques (ADZRP) interroge sur la pertinence du bâtiment point d'accueil place de la Mairie alors que Total fait l'objet d'une nouvelle mise en demeure pour manquement à la sécurité de ses installations.

PHOTO : OUEST-FRANCE

Il fallait entendre les commentaires des Dongeozes et Dongeozes ce jeudi 1^{er} octobre sur la place du marché.

Les supputations allaient bon train : une extension de la mairie ? Des sanitaires ?...

Rien de tout cela : un local installé par Total sur le domaine public pour assurer la promotion de ses installations.

Pourtant, l'exploitant devrait être beaucoup plus réservé. Les trois derniers arrêtés préfectoraux mettant en demeure la société Total à Donges sont explicites : Total ne respecte pas la réglementation.

L'arrêté préfectoral en date du 27

avril 2020 précise « qu'aucun dispositif de détection feu n'est présent sur plusieurs bacs de stockage.

Le 8 juillet 2020, c'est un autre dysfonctionnement qui est décelé : la présence d'une pollution aux

hydrocarbures au niveau de la voie ferrée dans le secteur Bossènes-Magouëts. La source de pollution est située dans l'enceinte de la raffinerie.

Celui du 23 septembre 2020 constate que sur les 630 tuyauteries recensées au titre du PM21 (stratégie qui consiste à assurer un contrôle périodique des équipements afin de prévenir les risques liés au vieillissement), 255 tuyauteries sont de classe 1 (celles qui ont le plus haut potentiel de danger en cas de fuite). Le programme d'inspection n'a pas été mis en œuvre sur 105 d'entre elles à l'échéance du 31 décembre 2018.

07. 30.09.2020

La raffinerie Total en retard sur ses contrôles

La préfecture vient d'adresser une mise en demeure à l'industriel. La cadence des inspections de tuyaux et réservoirs est trop lente et ne respecte pas la loi.

La raffinerie de Total de Donges a reçu, le 23 septembre, une mise en demeure de la préfecture, pour retard dans le contrôle de ses installations. « C'est le seul site Sévésou seuil haut que nous suivons en direct toute l'année », rappelle Caroline Bondonio, cheffe de la division des risques accidentels à la Direction régionale de l'environnement (Dréal). Le site est immense et très complexe, avec de très nombreuses installations. Il subit une dizaine d'inspections par an.

La mise en demeure est présentée comme un outil « très classique » quand les industriels ne respectent pas leurs obligations. Ces derniers mois, une quinzaine d'industriels en ont reçu dans la région, comme Yara (engrais) à Montoir, Brenntag (chimie) à Saint-Herblain ou Total, déjà, pour un problème de maîtrise des risques.

« Haut potentiel de danger »

De quoi s'agit-il cette fois ? Lors d'une inspection, en juin, la Dréal a constaté que le raffineur n'avait pas réalisé des contrôles de tuyauterie qui auraient dû être faits en 2018. 105 systèmes de tuyauterie « avec le plus haut potentiel de danger en cas de fuite » n'ont pas été inspectés (sur un total de 255).

Depuis 2010, les industriels ont l'obligation d'assurer ces contrôles, en particulier quand le produit est dangereux et inflammable. Pour les tuyauteries, c'est tous les cinq ans au minimum. « L'objectif est de prévenir les fuites contre les risques d'incendie ou d'explosion », précise Caroline Bondonio. Sous peine d'éventuelles pénalités financières, l'industriel a jusqu'au 23 septembre 2021 pour inspecter « 75 % de tuyauteries » et douze mois de plus pour arriver à 100 %.

Autre reproche au pétrolier, le suivi des réservoirs. Ils doivent subir un contrôle visuel extérieur chaque année, et une visite approfondie tous les cinq ans. Là encore, la Dréal a constaté que le contrôle de deux réservoirs, prévu en 2018, était absent, ceux-ci restant pourtant « maintenus en exploitation ». Des réservoirs de 20 000 m³ contenant du fioul domestique pour l'un, et de l'eau « polluée » aux hydrocarbures pour l'autre. Total a trois mois pour se mettre en règle.

La direction de Total prend acte de l'arrêté, indiquant : « Nous sommes en discussion avec la Dréal depuis 2018 sur ces questions, mais nous ne pouvons pas aller plus vite, plai-

de la chef du service HSE/CI. Notre programme d'inspection s'étalait jusqu'à 2023. D'autres contrôles ont été faits. »

La pression de l'État va toutefois accélérer le processus. « Nous allons optimiser notre organisation et faire appel à des entreprises extérieures afin que tout soit fait dans les délais », promet la direction.

Le service inspection de la raffinerie emploie quatorze personnes auxquelles s'ajoutent une demi-douzaine de sous-traitants. Le site compte environ 200 réservoirs et des dizaines de milliers de kilomètres de tuyaux, certains au sol, d'autres enterrés.

Thierry HAMEAU.

PHOTO : OUEST-FRANCE/ANDRÉ

Ces mises en demeure sont assorties de prescriptions édictées par la Préfecture auxquelles doit se plier l'exploitant. Trop souvent, l'exploitant passe outre, attitude irresponsable qui met en danger la santé d'autrui et multiplie les risques pour l'environnement.

L'ADZRP s'est exprimée suite à l'installation du point pub Total sur la place publique. Ci-après, le texte du communiqué adressé aux médias.

Texte du communiqué :



Suite à la parution de plusieurs articles dans la presse locale concernant les manquements de Total dans le contrôle de ses installations, nous nous permettons d'attirer votre attention sur l'arrêté de mise en demeure pris par le préfet le 27 avril dernier, concernant l'absence de détection feu sur certains bacs de stockage ainsi que l'absence de "Mesure de Maîtrise des Risques" au niveau de la ligne d'expédition vers les stockages des Bossènes.

Nous constatons que depuis plusieurs années, l'industriel est régulièrement mis en demeure pour des manquements à la sécurité de ses installations (voir également l'arrêté du 23 septembre 2017).

Pour l'ADZRP, il est inacceptable que Total s'affiche sur la place publique de la commune et fasse la promotion de ce qu'il qualifie de projet d'avenir, quand dans le même temps, il met en danger les habitants et l'environnement par son "incurie dans la sécurité de la raffinerie" !

Nous pouvons aussi rappeler ici les mises en demeure prise à son encontre il y a tout juste un an (30 septembre 2019) pour manquements de mise en sécurité concernant les stockage de déchets et risque de pollution sur le secteur du Moulin. Tout récemment le 08 juillet 2020, une autre mise en demeure a été prise pour pollution sur le secteur Bossènes/Magouëts...

Concernant le contrôle, de ses tuyauteries, l'industriel va bénéficier d'un délai supplémentaire de 12 à 24 mois pour se mettre en conformité alors que les inspections auraient dû être effectuées depuis 2018 ...

Une nouvelle fois, l'état accompagne l'industriel dans ses négligences alors qu'il devrait le sanctionner pour mettre en danger au quotidien les habitants et leur environnement.

Pourquoi ne pas le soumettre à une astreinte financière journalière ? Actuellement, lorsqu'un citoyen "oublie" de porter son masque il est immédiatement sanctionné ...

N'y aurait-il pas un manque de pédagogie adaptée de la part de l'état ?



Dans un autre article paru dans le journal « l'Écho de la Presqu'île » le 2 octobre, la raffinerie évoque non des « retards » mais « des modifications dans le calendrier du plan de modernisation ». Rappelons que l'industriel avait été déjà rappelé à l'ordre dès 2017 ...

MARDI 6 OCTOBRE : UNE RÉUNION SOUS PRÉFECTURE – RTE – RIVERAINS ET ADZRP

RTE est le gestionnaire du réseau de transport d'électricité. Les travaux d'enfouissement de deux lignes électriques à très haute tension (deux fois 225 000 volts) reliant le parc éolien en mer à Prinquiau empruntent l'ancienne route nationale traversant les villages des Six Croix, de Bily, de la Sencie, de la Boue, de la Grée, du Bochet et de Sem.

Alors que la majorité des personnes qui avaient rencontré le commissaire enquêteur lors de l'enquête publique ouverte d'août à septembre 2015 s'était majoritairement opposée à ce projet, que le conseil municipal de Donges n'a exprimé aucun avis au grand dam des riverains, RTE a imposé ce tracé alors qu'une autre solution était possible le long de la RN 171 .

A la demande de rencontre avec les Dongeois intéressés par ce projet, RTE est resté très frileux.

Une rencontre initiée par la Préfecture s'est tenue le mardi 6 octobre. *Le compte rendu de la rencontre paraîtra dans la prochaine publication.*



UN MARAIS « LIBERGE » TOUJOURS EN EAU.

Un été sec... de l'eau dans le Marais. De la pluie... le niveau monte.

Tout se passe comme si l'écoulement vers la Loire ne pouvait plus se faire.

Le canal de l'Arceau joue-t-il son rôle ? Si non, pourquoi ?

STRATÉGIE LOCALE DE SANTÉ PUBLIQUE – TERRITOIRE DE LA CARENE

C'est le libellé de la réunion initiée par le sous Préfet de St Nazaire qui s'est tenue le 9 octobre 2020.



Etaient présent(e)s à cette rencontre : la Députée, Santé Publique France, la DREAL, l'Agence Régionale de la Santé, Air Pays de la Loire, la Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE), des élus nazairiens, les Maires de Trignac, Montoir et Donges, des représentants de la CGT – Total et Yara, des associations dont les nôtres....

Pour mémoire, suite à la mobilisation de nos associations, aux deux études publiées en 2019 (« Cartographie du risque cancer sur la zone de la CARENE » en mai par l'ARS*, « Surmortalité liée à certains cancers sur le territoire de la CARENE » publiée par l'ORS en septembre) Santé Publique France a été saisi par l'ARS le 06 septembre 2019 afin d'étudier la faisabilité d'une enquête épidémiologique sur le secteur .

Cette réunion du 9 octobre est un point d'étape sur cette saisine. Elle a été décalée dans le temps en raison de la crise sanitaire.

Santé Publique France présente ce qui va se dérouler maintenant sur le long terme :

- une étude sur les attentes locales
- une **étude de zone** sur le schémas présenté par l'INERIS. Ce type d'étude a déjà été mené sur d'autres régions (vallée de Seine, PACA ...). Il s'agit d'une évaluation des impacts des activités humaines sur l'état des milieux et des risques sanitaires inhérents pour les populations. Les études de zone sont conduites sur un territoire solidaire (20km X 20km) afin d'identifier et de hiérarchiser des actions, pour prendre en charge et maîtriser ces risques ou impacts.

Elle comporte 5 étapes :

- identifier la diversité des sources de pollution sur lesquels vont porter les investigations (tout ne pourra pas être mesuré)
- modéliser la dispersion et les transmissions de ces polluants (en s'appuyant sur les données de Air Pays de la Loire)
- réaliser des mesures dans l'environnement

- vérifier l'adéquation entre l'état des milieux et les usages
- procéder à une évaluation quantitative des risques sanitaires , acceptables ou inacceptables pour les populations (EQRS)

Cette étude de zone, si elle est correctement ciblée, devrait permettre ensuite de recourir à une enquête épidémiologique. Les premiers retours devraient pouvoir être présentés au premier trimestre 2021.

En parallèle d'autres investigations vont être menées car il ne s'agit pas d'attendre pour améliorer la santé des habitants.

La DIRECCTE doit mener une enquête prospective avec Santé Publique France sur l'incidence de l'exposition professionnelle en croisant la base du registre des cancers avec les historiques de carrière des salariés.

Air Pays de la Loire va mener un travail spécifique sur certains COV* (50 à 60 seront retenus). Des comparaisons se feront sur le territoire de la CARENE et en dehors. Il s'agira d'établir une cartographie.

En parallèle, l'ARS va continuer à développer des actions de prévention, d'incitation au dépistage des cancers (un des facteurs qui pourrait contribuer à la surmortalité avérée pourrait être le diagnostic trop tardif). Il est également prévu que le **Contrat Local de Santé** qui est en place sur la ville de Saint-Nazaire soit élargi à l'ensemble des communes de la CARENE. Ce type de dispositif favorise la coordination des actions, renforce la prévention et favorise le développement de nouvelles actions.

* ARS : Agence régionale de Santé – * COV : Composé Organique Volatil



Dans la région Pays de la Loire, fait-il bon respirer partout ?

Les autorités nous disent :

« les mesures d'air effectuées dans le secteur de la CARENE ne mettent pas en évidence de pollution de l'air dans ce secteur, ces mesures sont du même ordre que celles relevées par les autres stations réparties sur la région. »

Air Pays de la Loire publie en effet ces indicateurs de pollution réglementés, mais publie aussi les inventaires des émissions de polluants :

6 fois plus d'émissions de Benzène (cancérigène) et **8 fois plus de Composés Organiques Volatils (COVNM)** dans la CARENE que dans la Région, rapporté au km².

Octobre 2020

Didier OTT pour ADZRP, GRON, VAMP, LDH

1

Agglo de la Région Nazairienne et de l'Estuaire

	CARENE	Région PdLoire	CARENE/Région
Superficie en Km2	320	32 082	1%

Inventaire des émissions de polluants

Source : <https://data.airpl.org/dataset/inventaires/epci/2016>

Polluant en 2016 et en tonnes	CARENE	Région PdLoire	CARENE/Région
Benzène (H340,H350)	22	376	6%
COVNM dont 1,3-butadiène (H350)	3141	38667	8%
Particules fines PM2.5	349	8951	4%

H340 : peut induire des anomalies génétiques H350 : peut provoquer le cancer

Plus de 75% des COVNM et plus de 50% des Particules Fines dans la CARENE sont émis par les secteurs Industrie et Energie.

Preuves qu'il est prioritaire de MESURER et de REDUIRE la pollution industrielle.



Octobre 2020

2

Quelles sont les bonnes pratiques des agglomérations industrielles pour les polluants non réglementés ?

- Gonfreville – Le Havre :
 - 2 stations qui analysent en continu 22 COV et les PM2.5
- Etang de Berre :
 - 3 stations qui analysent 9 COV + Mercure + 1 HAP + PM2.5
- **Minimum commun : PM2.5 et 7 Composés Organiques Volatils** pour lesquels des valeurs de référence sanitaires existent , indispensables pour la **pertinence d'une enquête épidémiologique**

1-3,Butadiène	H350 , H340	H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
Benzène	H350 , H340, H304	H332 - Nocif par inhalation
EthylBenzène	H332 , H304, H373	H340 - Peut induire des anomalies génétiques
MP-xylène	H332	H350 - Peut provoquer le cancer
O-xylène	H332	H351 - Susceptible de provoquer le cancer
Styrene	H332, H361d	H361d - Susceptible de nuire au fœtus
Toluène	H304, H361d	

- **CARENE en retard: La zone industrialo-portuaire doit financer au moins 2 nouvelles stations analysant en continu ces polluants industriels, dont une mobile pour intervenir en cas d'accident.**

Octobre 2020

3

Santé Publique France - Tabac et Alcool au quotidien Région Pays de la Loire → inférieur/ensemble des autres régions

